Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20260909-D26_100-DE

Combourg

DEPARTEMENT
ILLE-ET-VILAINE
CANTON
COMBOURG
COMMUNE
COMBOURG
NATURE DE L'ACTE
26_100

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Pour l'an deux mille vingt-six, où est écrit ce qui suit :
Séance publique du **mercredi 9 septembre**, à 20 heures, en vertu des articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Conseil Municipal s'est réuni sur convocation régulière adressée à ses membres le mercredi 02 septembre 2026.

Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de Conseillers présents : 24
Quorum : 15

Date de convocation et d'affichage : 02 septembre 2026

****

Présents : M. LE BESCO Joël, Mme DELAHAIS Odile, M. DESBOIS Jean-Pascal, Mme DUTAY-MOREL Isabelle, M. LEGRAND Jean-Luc, Mme LEGROS Marie-Noële, M. RIAUX Bertrand, Mme FORESTIER Anne, M. CORVAISIER Christophe, Adjoints au Maire, M. COCHARD Alain, Mme CHAMPAGNAY Annie, M. LAMOUR Franck, Mme CAVRET Florence, Mme PORÉE Fabienne, M. ROUSSEAU David, Mme THEBAULT-DONDEL Hermina, Mme BELLIS Nathalie, Mme FERRÉ Karine, M. GOUABLIN Raphaël, M. LEPORT Florian, Mme CORNU- HUBERT Rozenn, M. CHARLES Bruno, Mme CHENOT Gwenaëlle, M. GAILLARD Corentin, Conseillers municipaux.

Pouvoirs : M. LEMENANT Yannick pourvoir à M. RIAUX Bertrand, Mme NEDELEC Emilie pouvoir à M. GOUABLIN Raphaël, Mme SORAIS Justine pouvoir à Mme DUTAY-MOREL Isabelle, M. ARNAL Cyrille pouvoir à Mme CHENOT Gwenaëlle.

Absents excusés : M. CHAUVIN Stéphane.

Absents : -

****

Président de séance : M. LE BESCO Joël, Maire.

Secrétaire de séance : M. PORÉE Fabienne, Conseillère Municipale.

Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20260909-D26_100-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE 2026

26-100) DÉNOMINATION DE L'IMPASSE DU LOTISSEMENT RUE DES OLIVIERS

Rapporteur : Madame Odile DELAHAIS, adjointe à l'urbanisme

Nomenclature : 3.5 – DOMAINE ET PATRIMOINE/Actes de gestion du domaine public

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29, L. 2121-30 et L. 2213-28,
VU la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite « loi 3DS »,
VU le décret n° 2023-767 du 11 août 2023 relatif à la création et à la mise à jour de la Base Adresse Locale (BAL),
VU l'avis favorable de la commission « Urbanisme » réunie le 31/08/2026,

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux voies publiques,
CONSIDÉRANT qu'il convient d'attribuer une dénomination à cette voie afin d'assurer une identification claire et pérenne des futures constructions et de faciliter leur localisation par les services publics, les services de secours, les opérateurs de réseaux, les services postaux ainsi que les différents organismes et usagers,
CONSIDÉRANT que cette dénomination doit être intégrée aux données d'adressage de la commune et mise à disposition de la Base Adresse Nationale conformément aux dispositions en vigueur,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des suffrages exprimés :

- **DE NOMMER** la voie en impasse desservant le lotissement « Les Ghuiers » : **« Impasse des Figuiers »**,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **DE NOTIFIER** la délibération aux centres des impots fonciers, à la Poste, à la Base Adresse nationale via l'outil Mes adresses, ainsi qu'aux services concessionnaires de réseaux (eau potable, eaux usées, électricité, gaz et télécommunication)**,**
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente décision, notamment de l'arrêté de numérotage à intervenir et la mise à jour de la Base Adresse Locale dans le mois suivant.

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 1 *(Mme FERRÉ Karine)*

Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20260909-D26_100-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au Registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

La secrétaire de séance,

F. PORÉE

Le Maire,

J. LE BESCO